

LA LETTRE N°8

■ Éditorial

■ François EWALD p. 2

Identité européenne ?

■ Dominique REYNIÉ p. 3

L'opinion publique et la candidature de la Turquie.

■ Kemal DERVIS p. 4

Rénover l'Europe politique avant d'intégrer la Turquie.

■ Ahmet INSEL p. 6

Plus importante que les négociations, la révolution silencieuse turque.

■ Sylvie GOULARD p. 7

L'Union européenne face à la Turquie : la démocratie sacrifiée à la diplomatie.

■ Loukas TSOUKALIS p. 9

Projet européen et conditions d'adhésion pour la Turquie.

■ Özdem SANBERK p. 10

La longue convergence diplomatique entre la Turquie et l'Union.

■ ACTUALITÉS p. 12

Candidature turque et projet européen : un débat existentiel

Le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a ces derniers mois été marqué par l'anachronisme. On a prétendu qu'il s'agissait de décider aujourd'hui, comme en catastrophe, de faire entrer la Turquie dans l'UE ! Il n'était pourtant question que d'entamer avec elle de longues négociations, envisagées dès 1999, qui déboucheraient, si elles se déroulaient bien, sur une adhésion qui ne prendrait tout son effet que vers 2020, après trois phases complexes de préadhésion, de consultation des peuples et de transition...

Ce recul lointain des échéances doit-il conduire à enterrer le débat sur la Turquie, maintenant que les négociations sont ouvertes ? Non, car le débat sur la Turquie est un débat sur l'Union européenne, ses principes de construction, son ambition et son fonctionnement démocratique. Ce débat ne peut pas être escamoté. Aujourd'hui moins que jamais.

On peut fort bien ne pas savoir ce qu'il adviendra de la candidature turque à la fin de la prochaine décennie. Le contraire serait presque déraisonnable. Il est moins pardonnable de ne pas savoir dire aujourd'hui ce que l'on veut pour l'Union : la formation d'une nation européenne se reconnaissant dans la même culture et les mêmes institutions ? Un État européen avec un gouvernement, une armée et des frontières bien bornées ? Un rassemblement ouvert d'États-nations entretenant entre eux un commerce paisible et partageant, dans certains domaines, le fardeau de l'histoire ?

Nous avons appris des maîtres du siècle passé que l'existence précède l'essence. Définir l'essence de l'Europe n'aboutira qu'à multiplier les anachronismes et les exclusions. L'Europe se définira toujours mieux par ce qu'elle fait.

Aujourd'hui, elle commerce, collabore et, désormais, négocie avec la Turquie. La logique de partenariat n'est pas un produit de substitution à l'adhésion. C'est d'ores et déjà une réalité. Bien avant un hypothétique traité d'adhésion, Turcs et Européens ont intérêt à mieux décider en commun les politiques qui les impliquent ensemble : leurs relations commerciales vis-à-vis du reste du monde, leur stratégie d'intervention dans les zones troublées qui les entourent, l'organisation de leur défense. Nul doute que, bien avant l'adhésion, ce partenariat politique ira en se renforçant.



■ François EWALD

Professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM, Paris), président du Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondation pour l'innovation politique.

■ Identité européenne ?

(tribune parue dans *Les Échos*, 28 décembre 2004)

Il y a bien une relation entre le débat sur la ratification du projet de Constitution européenne et celui sur l'adhésion de la Turquie. Elle apparaît en particulier dans la nature des arguments de ceux qui plaident que l'engagement du processus d'adhésion de la Turquie devrait polluer celui sur la Constitution. En question : la nature de l'Europe que nous voulons « constituer ». Le débat turc a fait apparaître combien le « oui » (ou le « non ») au projet de Constitution pouvait être ambigu et exprimer deux visions antagoniques du projet européen. Ils divisent aussi bien la gauche que la droite. On découvre ainsi que Jacques Delors ne partage pas la même vision de l'Europe que Robert Badinter, et Jacques Chirac que l'UMP.

Le clivage ne recoupe pas celui que Laurent Fabius avait voulu introduire en posant la question de la nature plus ou moins sociale du projet de Constitution européenne. La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a brusquement renvoyé au second rang ce débat pour un autre autrement plus profond : il oppose les tenants d'une vision identitaire, protégée et presque séparée de l'Europe aux partisans d'une Europe universaliste, ouverte, principe de paix perpétuelle.

« *Nos familles*, disent certains identitaires s'adressant aux Turcs, *ne sont pas de même pâte*. » Pâte ? Le terme, selon *Le Robert*, signifie dans son sens métaphorique : « *Tempérament, constitution d'une personne* ». On reste stupéfaits. Les Européens auraient donc une nature propre telle que ceux qui ne la partagent pas devraient en être exclus. Pas de mariages mixtes. En 1914-1918, les meilleurs intellectuels français et allemands se déniaient réciproquement d'appartenir à la même humanité. Cela n'a pas empêché le couple franco-allemand d'être, depuis cinquante ans, au cœur du projet européen, précisément

né pour construire une vision de l'humanité affranchie de pareilles considérations. L'humanisme européen s'arrête-t-il aux frontières de l'Europe ? Être européen, est-ce revendiquer qu'on est d'une certaine « pâte », et la défendre contre ce qui pourrait la pervertir ?

« *L'Europe*, écrit un autre, *s'est construite contre la Turquie*. » On s'interroge : de quelle Europe parlons-nous ? Certainement pas de la nôtre puisque, pratiquement dès l'origine, ses pères fondateurs ont engagé le processus d'adhésion de la Turquie. Outre que le propos est historiquement contestable, s'agit-il pour l'Europe que nous cherchons à constituer de poursuivre demain les combats d'hier ? Mais c'est la logique de l'argument qui surprend : l'Europe se construit-elle « contre » ce qu'elle ne serait pas ou « pour » mettre en œuvre une nouvelle vision des rapports entre les peuples.

« *Si la Turquie était en Europe, cela se saurait*. » Après l'histoire, la géographie. Plus précisément une vision de la géographie qui rappelle la notion de frontières naturelles chères aux nationalismes du XIX^e siècle. Mais, outre le fait qu'il est difficile de trouver des frontières naturelles à l'Europe, pointe occidentale du continent eurasiatique, la question est justement de savoir si, par Europe, il s'agit de constituer une grande nation bornée dans son territoire comme la France de Vidal de La Blache dans son Hexagone, ou de construire un ensemble politique ouvert, affranchi de la notion de frontières.

Le débat sur l'adhésion de la Turquie révèle qu'il y a donc bien chez les partisans du « oui » (comme du « non ») au projet de Constitution deux visions de l'Europe. Elles n'opposent pas tenants d'une Europe zone de libre-échange contre partisans d'une Europe puissance, mais d'une part, une vision identitaire de la fermeture et du repli, exprimée quelques fois avec les accents de la supériorité du colonisateur sur le colonisé, d'autres fois avec le souci de se préserver, par zones tampons inter-

posées, des grandes lignes de conflits mondiaux, le Moyen-Orient en particulier, et d'autre part une vision universaliste et ouverte où le projet européen met en œuvre le projet d'une paix perpétuelle formulée par Kant à l'époque des Lumières. C'est celle que Jacques Chirac a rappelée, lors de son intervention télévisée, en soulignant qu'il fallait « *sortir d'une réflexion qui conduit forcément au manque de respect des autres, à la guerre des religions, des civilisations* ».

L'idée de l'Europe, ce qui en fait la grande idée politique du XXI^e siècle, est qu'elle offre la possibilité de construire, sur la base de l'adhésion, et donc de la réciprocité des droits et des devoirs, un ensemble politique, affranchi de

toutes les formes d'identités raciales, ethniques, religieuses ou civilisationnelles, destiné à constamment s'élargir parce qu'assis sur les principes libéraux qui permettent l'extension d'un marché commun. La grande idée de l'Europe est d'asseoir la communauté politique sur les libertés du marché. C'est ce qui lui permet de dépasser les formes politiques qui, jusqu'alors, ont engendré guerres, conflits et rapports de puissance. C'est ce qui en rend l'idée si séduisante pour ses voisins. L'Europe n'a pas d'identité ; elle est une promesse. Elle est destinée à s'ouvrir : à l'Ukraine demain, et pourquoi pas, après-demain, aux pays du Maghreb. Quel plus grand espoir pour le siècle qui vient ? ■



Tous droits réservés

■ Dominique REYNIÉ

Professeur des universités à l'IEP de Paris, directeur de l'Observatoire interrégional du politique (OIP, Paris), membre du Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondation pour l'innovation politique. Ses recherches portent notamment sur l'émergence d'un espace politique européen transnational, particulièrement à travers une étude de la société civile européenne. Il a publié récemment *La Fracture occidentale. Naissance d'une opinion européenne* (La Table Ronde, 2004).

■ L'opinion publique et la candidature de la Turquie.

Le commentaire ambiant laisse régulièrement entendre, comme une évidence, que les Français seraient massivement hostiles à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. En fait, les informations qui sont à notre disposition amènent à un jugement plus équilibré. Ainsi, considérons l'enquête d'opinion réalisée les 2 et 3 décembre 2004 par l'Ifop pour *Le Figaro* (édition du 13 décembre 2004). Les résultats permettent de tirer une série de leçons fort intéressantes. On se contentera ici d'en relever deux, qui éclairent particulièrement l'état de l'opinion en cette matière : les Français sont favorables à l'ouverture des négociations, et ce d'autant plus qu'ils sont plus jeunes. En effet, les Français sont majoritairement favorables à l'ouverture des négociations. Ils distinguent clairement l'« adhésion » proprement dite de l'« ouverture des négociations » en vue d'une adhésion future. Lorsque la question posée est ainsi formulée : « personnellement, êtes-vous

favorable ou opposé à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne », 67% des personnes interrogées déclarent leur opposition. Il n'est cependant pas question, chacun le sait, d'accueillir dès à présent la Turquie comme un nouvel État membre. Il y avait donc nécessité de préciser la mesure en posant une seconde question non plus sur l'adhésion, mais sur l'ouverture des négociations. L'Ifop la propose en ces termes : « Vous savez que Jacques Chirac est favorable à l'ouverture de discussions en vue de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à l'ouverture de ces négociations ? ». Ici, l'opinion devient majoritairement favorable (54%) à l'ouverture des négociations. Il est particulièrement significatif de relever qu'un tiers (34%) des personnes se déclarant hostiles à l'entrée de la Turquie dans l'Union se révèle cependant favorable à l'ouverture des négociations. La deuxième remarque concerne l'importance de la variable générationnelle. Quelle que soit la manière de poser la question, les plus jeunes sont plus favorables à l'adhésion de la Turquie que les plus âgés : 42% des 18-24 ans sont favora-

bles à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, contre 24% des plus de 65 ans ! La variable joue avec la même force en ce qui concerne l'ouverture des négociations : le taux d'approbation atteint 62% chez les 18-24 ans, et même 68% chez les 25-34 ans, contre 56% chez les 35-49 ans, 48% chez les 54-64 ans et 41% chez les plus de 65 ans.

On ne peut donc soutenir que les Français sont hostiles à une adhésion de la Turquie sans vérifier simultanément leur position vis-à-vis de l'ouverture des négociations.

Or, désormais, les négociations sont ouvertes. Pour connaî-

tre l'état de l'opinion, il faut donc imaginer une question invitant les personnes interrogées à se déclarer favorables ou hostiles à une adhésion de la Turquie lorsque ce pays aura rempli les conditions définies par l'Union européenne, puisque, dans le cas contraire, il n'y aura pas d'adhésion. Significativement, une enquête réalisée par l'Ifop, et publiée dans *Le Figaro* du 28 septembre 2004, montrait que 63% des Français considéraient que « si la Turquie fait les efforts politiques et économiques nécessaires, il sera possible d'imaginer son entrée dans l'Union à l'avenir ». ■



Tous droits

■ Kemal DERVIS

Ancien ministre des finances de Turquie (mars 2001–août 2002), ancien vice-président de la Banque mondiale, député d'Istanbul (CHP) à la Grande Assemblée nationale de Turquie (GANT), membre du comité de coordination du *Economics and Foreign Policy Forum*, *think tank* spécialisé dans les questions économiques, les relations internationales et les questions européennes.

■ Rénovier l'Europe politique avant d'intégrer la Turquie

Au plan économique, il faut à mon avis une dizaine d'années au plus pour que la Turquie satisfasse aux critères économiques d'entrée dans l'Union. Dans d'autres domaines, le chemin dépendra de la manière dont les négociations seront menées. Il dépendra aussi des progrès politiques de l'Union elle-même.

Selon les statistiques de 2003-2004, le niveau de vie moyen par habitant en Turquie est supérieur à celui de la Roumanie et de la Bulgarie, dont l'adhésion à l'Union européenne est normalement prévue pour 2007. La Turquie connaît aujourd'hui une croissance très vigoureuse, autour d'une moyenne de 8% sur les trois dernières années. Ce n'est pas le cas de ces pays. Si le seul critère de l'adhésion à l'Union était le niveau de vie par habitant, la Turquie pourrait devenir membre de l'Union d'ici 2007. En matière de modernité de l'appareil productif, la Turquie n'a rien à envier aux nouveaux membres les plus avancés de l'Union européenne. La productivité moyenne par travailleur y est presque deux fois supérieure à celle de la Roumanie ou de la Bulgarie. Elle est à peu près égale à celle de la Pologne, de la Hongrie ou de la République tchèque. Dans le secteur

industriel en général, dans certains secteurs des services, comme le tourisme, la productivité de la Turquie est supérieure à celle de tous les nouveaux pays membres de l'UE. En matière commerciale, la Turquie est membre de l'Union douanière européenne (UDE) depuis janvier 1996. Elle est en avance par rapport aux pays de l'Est. La Turquie participe sans restrictions au marché commun européen dans le secteur industriel – mais ce n'est pas encore le cas dans les secteurs des services et de l'agriculture. Elle applique la politique commerciale commune de l'Union européenne à ses frontières extérieures. Sur le plan purement économique, le seul grand problème pour la Turquie concerne la modernisation de l'agriculture. Mais un problème similaire se pose également en Roumanie et en Pologne. Pour réussir cette modernisation, la Turquie a effectivement besoin d'un certain nombre d'années.

À quelles conditions l'Union pourra-t-elle intégrer la Turquie ? Avec ou sans la Turquie, elle va de toute façon devoir s'adapter. Passer de l'Europe à 6, 12 et 15 à l'Europe actuelle à 25, et bientôt à 27, n'est pas facile à gérer. Pourtant, l'élargissement ne s'arrête pas là, car la Turquie, la Croatie mais aussi certains pays des Balkans occidentaux comme la Serbie ou la Bosnie vont probablement rejoindre l'UE. Je pense qu'à terme, l'Europe sera sans doute une

Union à 33 ou 34 pays. Il est donc clair que l'on ne peut pas avoir la même règle et la même conduite avant et après l'élargissement. Pour ne donner qu'un exemple, peut-on avoir 30 commissaires à la fois au sein de l'Union ? Alors que beaucoup de décisions devront être prises à une majorité qualifiée et non plus à l'unanimité ? Il s'agit d'un pas en avant pour l'Europe mais aussi d'un processus semé d'obstacles. Ne perdons pas de vue la finalité du projet européen. Il faut que l'Europe politique reste un projet historique, capable de relever des défis remarquables – comme la réconciliation franco-allemande, la difficile mise en place du marché commun, l'extension de l'Union vers l'Est. Qui s'attendait, lors de la chute du mur de Berlin, à ce que tous ces pays de l'Est s'intègrent à l'Union européenne ? Dans l'avenir, je pense que l'Europe va relever un autre défi dans les Balkans en y rétablissant durablement la paix après une série de conflits d'une violence inouïe. Aujourd'hui, l'Europe est en train de faciliter la transition démocratique dans les Balkans et elle a soutenu l'approfondissement de la démocratie en Turquie. La prochaine étape sera, je l'espère, l'adhésion pleine à l'Union européenne de la Turquie, grand pays laïque de musulmans qui, en grande partie, pratiquent leur religion mais dans une tradition modérée et tolérante. De mon point de vue, l'Europe d'aujourd'hui n'est bien évidemment pas prête à accueillir la Turquie immédiatement en 2005 ou 2006. Pour ce faire, il faut d'abord qu'elle adopte une constitution ou qu'elle adapte ses institutions d'une autre manière. Par la suite, il faut que ces institutions fonctionnent. Enfin, au-delà de la constitution, il faut que l'Europe envisage également d'autres réformes nécessaires. En tout cas, à l'heure actuelle, l'Europe n'est même pas encore vraiment prête à intégrer les dix pays qui viennent d'y entrer. Elle aurait dû se doter préalablement d'institutions différentes en mesure de fonctionner. Mais les défis historiques ne peuvent pas, hélas, être programmés selon notre volonté. Il faut tout simplement les relever. L'Europe l'a toujours fait. Personnellement, je pense que l'élargissement de l'Europe, l'éventuelle entrée de la Turquie et d'autres pays de l'Est dans l'Union vont obliger l'Europe à recréer une structure qui puisse fonctionner à 25, à 27 ou à 33.

Si, lors d'un prochain référendum que l'on organiserait dans 8 ans ou dans 10 ans, l'opinion turque et l'opinion de plusieurs grands pays européens ne convergent pas vers la même idée de l'Europe, si les citoyens turcs d'un côté, français, allemands, italiens... de l'autre ne veulent pas aller de l'avant ensemble, je pense en effet que l'entrée de la Turquie dans l'Union ne sera pas une bonne chose, ni

pour les Turcs ni pour l'Union. C'est pourquoi, personnellement, le référendum sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne me dérange pas particulièrement. Ce qui me paraît en revanche assez difficile à accepter, c'est l'idée qu'un référendum organisé dans n'importe quel pays européen, même parmi les plus petits, puisse suffire à bloquer l'adhésion d'un État candidat qui satisfait aux critères d'adhésion. On sait très bien, par exemple, que la Slovénie, avec seulement 2 millions d'habitants, a un problème frontalier avec la Croatie. Devenue membre de l'UE en mai 2004, la Slovénie doit-elle pouvoir bloquer le processus entamé pour l'entrée de la Croatie dans la famille européenne ? S'il doit y avoir un référendum sur l'entrée de la Turquie dans l'Europe, j'aimerais que celui-ci s'organise dans un cadre européen. Autrement dit, il faudrait que les pays européens votent tous, en même temps, afin de savoir si, oui ou non, l'Europe doit s'élargir vers l'Est, à la Turquie ou à la Croatie ou à un autre pays. Bien évidemment, il faut également que le Parlement européen donne son opinion. Sinon à quoi sert-il ? En ce qui concerne la France elle-même, je n'ai guère d'inquiétude dans la mesure où il existe une convergence d'intérêts à long terme entre la France et la Turquie en Méditerranée, qui va nous conduire progressivement à un très large accord. On a besoin d'un peu de temps pour cela.

L'Union européenne est un projet de partage de souveraineté. La Turquie est prête à envisager de partager sa souveraineté avec d'autres pays européens. Par contre, elle n'est pas prête à l'abandonner unilatéralement. La Turquie n'acceptera jamais un statut de « seconde classe ». Dès maintenant, la Turquie est volontaire pour aller de l'avant en matière de politique étrangère et de défense. Dans une période intermédiaire, avant l'adhésion de la Turquie à l'UE, on peut s'accorder sur un mécanisme dans le domaine de la défense et de la politique étrangère, par lequel la Turquie pourrait s'engager plus avant. Ceci peut également valoir pour la politique commerciale. Il est exclu, pour nous les Turcs, de nous cantonner à un statut où l'Union, sans nous, prenne pour nous un certain nombre de décisions que nous devrions nous contenter d'appliquer. Il est injuste de demander à la Turquie d'appliquer les lois européennes, de suivre la politique européenne, sans qu'elle soit un partenaire égal dans le mécanisme de prise de décision. C'est précisément pour cela que la Turquie exclut tout débat sur un « partenariat privilégié » qui pourrait ressembler à cela. La Turquie souhaite tout simplement le statut de membre à part entière, avec bien évidemment toutes les responsabilités qui l'accompagnent. ■



Tous droits réservés

■ Ahmet INSEL

Professeur à l'université de Galatasaray (Istanbul) et à l'université de Paris I, animateur de la revue mensuelle d'analyse politique *Birkim* (Istanbul), secrétaire de rédaction de la *Revue du MAUSS* (Mouvement antiutilitariste dans les sciences sociales, Paris).

Plus importante que les négociations, la révolution silencieuse turque.

Nous assistons en Turquie à une évolution dont nous rêvons depuis vingt ans. La Turquie a perdu de nombreuses années. Depuis le début, l'adhésion de la Turquie a rencontré une série d'obstacles, notamment du fait de la lenteur du gouvernement turc dans les années 1980 et 1990. La Turquie aurait dû faire les réformes exigées par l'Union européenne beaucoup plus tôt, même si certaines d'entre elles étaient impopulaires. Dans les années 1990, il y a eu une grande instabilité économique et politique en Turquie. Les réformes étaient alors difficiles à réaliser. Les Turcs ont le sentiment d'avoir perdu beaucoup de temps à cause de cette instabilité.

Aujourd'hui, la Turquie commence ses négociations avec l'Union européenne dans un contexte mondial et européen qui, suite aux événements du 11 septembre 2001, n'est pas aussi favorable qu'au début des années 1990. C'est indiscutable. Mais la situation est aussi plus claire. Dans les années 1990, il était facile d'encourager la Turquie à adhérer à l'Union européenne, dès lors que l'on pensait que, de toute façon, à cause de l'immobilisme turc, il s'agissait d'une promesse qui n'engageait à rien ! Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Au cours des dernières années, neuf « paquets législatifs » ont été votés par la Grande Assemblée nationale de Turquie. C'est le plus grand mouvement de réforme depuis des décennies.

Mais il faut dissiper un malentendu : la Turquie ne réalise pas des réformes pour obtenir le droit lointain, d'ici quinze ou vingt ans, d'adhérer à un groupe de pays privilégiés. Il y a, derrière ces réformes, une aspiration politique et sociale d'ordre essentiellement national qui s'exprime. Les Turcs qui soutiennent la candidature de la Turquie ne mènent pas un

combat pour que la Turquie devienne membre d'un « club de riches ». Ils mènent d'abord un combat pour leur pays. La Turquie vit aujourd'hui la sortie de l'autoritarisme. En finir avec un système autoritaire ne se fait pas en appuyant sur un bouton. On ne transforme pas subitement les mentalités. La Turquie sort aujourd'hui d'une longue période de République autoritaire. Cette sortie n'est pas encore tout à fait achevée. Il faut qu'un changement de génération se fasse. Par conséquent, il faut cinq, dix, voire quinze ans pour que s'incarne dans les faits le mouvement introduit aujourd'hui par les réformes juridiques et politiques. La Turquie fait en ce moment sa « révolution silencieuse ». Celle-ci lui permet de renverser les rapports entre l'État et la société. Les rapports sociaux et économiques ont été jusqu'ici dominés par l'État. Or la société civile devient un acteur autonome. Bien sûr, elle est également travaillée par des forces antidémocratiques, comme ailleurs. On rencontre, comme dans toute l'Europe en transition, les tentations de l'extrême droite, la nostalgie de l'autoritarisme, l'ultranationalisme, l'opportunisme politique qui caractérise toujours le populisme. La sortie de l'autoritarisme se fait donc dans une sorte de guerre de positions complexe. Il faut le reconnaître. On fait trois pas en avant et aussitôt, en particulier à cause des forces antidémocratiques, on doit faire un pas en arrière. C'est le cas pour le retrait de l'armée turque de Chypre, pour la reconnaissance du génocide arménien, pour la réforme du code pénal. Toutefois, on voit bien que la tendance s'oriente plutôt dans la bonne direction. Je pense qu'en la matière l'Union européenne a un grand rôle à jouer. L'Europe doit être fière de la capacité réformatrice de la Turquie. La perspective de l'Union européenne est une perspective de dynamisation, pas seulement sur le plan économique – car dans ce cas, la Turquie se contenterait plutôt de l'Union douanière – mais également sur le plan social et politique. L'Union doit conserver sa force motrice dans la transition politique et sociale en Turquie.

Pour le faire, il ne faut pas hésiter à se poser les questions qui dérangent. On pose souvent la question, notamment en France, de savoir si l'armée turque doit maintenir sa place centrale dans la vie politique en Turquie. Bien évidemment, la réponse est non ! Dès lors, une autre question se pose : en cas d'absence de l'armée, qui peut faire barrage au danger islamiste ? Les Européens ne doivent pas hésiter à poser cette question. À la place de l'armée, qui peut être le garant de la démocratie et de la réforme ? La seule institution qui peut être garante de la démocratie est la société et les institutions civiles, le Parlement et la justice. Pas l'armée. La réforme de la justice doit être beaucoup plus poussée que la réforme du code pénal. Il faut une modification du statut des juges pour que ceux-ci soient plus indépendants. En même temps, il faut également former de nouveaux magistrats. La conditionnalité européenne en la matière sera décisive.

Ceux qui s'expriment, notamment en France, contre l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne utilisent souvent un argument qui me paraît intéressant. Ils disent *grosso modo* que ce sont les Etats-Unis et la Grande-Bretagne qui soutiennent l'adhésion de la Turquie. Par conséquent, l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne constituerait la fin de l'« Europe-puissance ». D'où vient l'idée selon laquelle la Turquie serait seulement du

côté d'une « Europe-marché » ? La Turquie est un pays important, une ancienne puissance impériale. Pourquoi nourrirait-elle l'ambition que l'Union à laquelle elle adhérerait soit impuissante, réduite à un marché unique, privée de politique étrangère ? Nous ne sommes pas candidats à l'Union pour entrer dans une union douanière... nous y sommes déjà ! Au contraire, la Turquie veut contribuer à la construction d'une Europe politique à laquelle elle puisse pleinement participer. Elle ne la conçoit pas sans une politique étrangère. Elle est prête à y investir ses capacités militaires, politiques et administratives.

Il ne faut cependant pas attendre naïvement de la Turquie ce qu'elle ne peut pas faire. La Turquie ne sera pas d'un grand secours pour servir de relais ou de force de protection à l'Union européenne au Proche et au Moyen-Orient. La Turquie seule ne peut pas y agir directement. Elle est l'ancienne puissance coloniale de cette partie du monde. Elle n'a pas la légitimité voulue. Imaginez-vous des opérations françaises de maintien de la paix en Algérie ? La Turquie ne peut servir de force de protection à l'Union dans son voisinage immédiat, sauf peut-être dans une partie des Balkans. En revanche, elle renforcera sans doute l'intérêt et la capacité de l'Europe à s'engager davantage dans la région. La Turquie y dispose de réseaux et de relais. ■



Tous droits réservés

■ Sylvie GOULARD

Chercheur associé au Centre d'études et de recherches internationales (CERI, Paris), enseignante à l'IEP de Paris (Master conjoint avec la *London School of Economics*) et au collège d'Europe à Bruges. De mai 2001 à l'été 2004, elle a fait partie du groupe des conseillers politiques à la Commission européenne. De 1996 à 1999, elle a été membre du Centre d'analyse et de prévision (CAP) du ministère des affaires étrangères. Elle a récemment publié *Le grand Turc et la République de Venise* (Fayard, 2004).

■ L'Union européenne face à la Turquie : la démocratie sacrifiée à la diplomatie

L'adhésion de la Turquie à l'UE pose avant tout une question de démocratie. A l'heure actuelle, nous sommes incapables de dire aux citoyens européens, et encore moins aux Turcs, quand une décision concernant l'adhésion de

la Turquie sera prise, comment, par qui et dans quel sens elle sera prise. Dans un système démocratique, cette situation me paraît inacceptable. Je pense que nous ne pouvons imposer à personne – ni aux Turcs, ni aux Européens – un « mariage forcé ». Il nous faut un véritable débat démocratique. Il n'existe pas pour l'instant.

En dépit de la volonté d'ouvrir des négociations le 17 décembre 2004, l'Union européenne refuse en fait de s'en-

gager vis-à-vis de la Turquie sur l'aboutissement, les conditions précises et le calendrier du processus. Cette situation n'est digne ni pour l'Europe ni pour la Turquie. Pour les Turcs, le processus d'adhésion constitue une étape historique. On ne peut pas commencer une négociation sans être de bonne foi. Il faut savoir sur quoi on veut déboucher. Si l'on ouvre des négociations avec la Turquie, est-on prêt à aller jusqu'au bout ? Si l'on n'est pas prêt aujourd'hui à ouvrir une négociation qui conduise effectivement à l'adhésion – parce qu'à terme les citoyens européens n'en voudront pas –, il serait préférable de le faire savoir aux Turcs dès maintenant. Pour répondre à la Turquie, la Commission et les diplomates des États membres font aujourd'hui « l'impasse » sur le consensus des citoyens. Ils brûlent les étapes, et répondent par avance du soutien futur des Européens au processus d'adhésion de la Turquie.

Ce n'est plus comme cela que peut fonctionner la construction européenne. Pourquoi ? L'Eurobaromètre, depuis plusieurs années, montre que l'intégration ne va plus de soi. La génération qui a porté le projet de réconciliation franco-allemande a passé la main. La construction européenne n'est plus vécue comme une nécessité vitale. Chacun « empoche » les avantages mais refuse les inconvénients. Les peuples ne sont plus prêts à faire une confiance aveugle à leurs dirigeants pour que l'Europe, en avance sur les opinions, relève des défis historiques impossibles. Pour beaucoup, l'Europe est devenue un projet pragmatique qui doit d'abord servir des intérêts concrets. Les citoyens veulent se reconnaître dans ses décisions. Dans ce contexte nouveau, l'adhésion effective des citoyens au projet d'intégration de la Turquie me paraît essentielle parce que les citoyens ont la capacité de bloquer le processus. Ils le feront s'ils n'y sont pas associés.

En outre, un vrai débat sur la Turquie doit avoir lieu, parce que, dans cette affaire, c'est la nature même de l'Union européenne qui est en jeu. La construction européenne risque de se faire sans méthode. J'ai beaucoup de sympathie pour l'idée selon laquelle on va mettre en place une zone de stabilité partout où surviennent des crises aujourd'hui, de la Géorgie au Moyen-Orient. Mais, ainsi, l'Union européenne risque de nourrir l'illusion d'être capable de régler beaucoup de problèmes toute seule, comme elle nourrit l'illusion d'être la zone la plus compétitive du monde d'ici 2010 ! Or l'Union européenne ne remplit même pas toujours ses engagements actuels. Elle se propose des objectifs démesurés, qui, sans méthode pour les traduire dans les faits, deviennent des slogans creux. Où

est passée la « vieille » méthode de Jean Monnet, celle de nos « grands-pères » ? Lorsqu'ils ont formulé un projet européen qui était alors extrêmement ambitieux, ils ont en même temps fourni une méthode – de coopération supranationale – et créé des institutions innovantes pour y aboutir. Aujourd'hui, Joschka Fischer prétend « reconstruire l'Occident » et stabiliser le Moyen-Orient. Mais on ne voit pas le début de l'amorce d'une nouvelle méthode ! Ce n'est pas la juxtaposition des États, si elle se borne à l'addition des vétos et des égoïsmes, sur fond de querelle « grands/petits », qui peut suffire à nous rendre forts ou influents dans cette partie du monde.

Dans cette course en avant, la construction européenne s'essouffle. Vis-à-vis des pays qui viennent d'arriver, défendre le projet européen des origines serait plus judicieux que le brader. Quel type de solidarité peut-il exister entre les pays d'une Union qui s'élargit sans cesse ? Qui est prêt à payer pour la stabilisation financière, économique et politique de la Turquie ? Je n'ai jamais rencontré qui que ce soit (notamment pas à Berlin) qui accepte de payer pour la Turquie en proportion de ce qui a été versé à l'Espagne, au Portugal ou à la Grèce. Il règne une sorte d'illusion selon laquelle on pourra réaliser au moindre coût (*low cost*), pour la Turquie, stabilisation et convergence économique. Cette idée me paraît extrêmement arrogante à l'égard des Turcs. Ne prenons pas le risque de faire des promesses inconsidérées d'élargissement en Asie, que nous ne pourrions pas tenir.

Le minimum que l'on puisse faire pour éviter les échecs, c'est mesurer les conséquences des décisions que l'on prend et des promesses que l'on fait ! Le jour où la Turquie sera entrée dans l'Union européenne, elle aura tout à fait légitimement le plus grand nombre de fonctionnaires à la Commission européenne, comme elle aura tout à fait, à son tour, l'attribution des portefeuilles au sein de la Commission, et comme elle aura en principe tout à fait le droit d'avoir le plus grand groupe national au Parlement européen. La légitimité des institutions aux yeux des citoyens n'en souffrira-t-elle pas ? De toutes ces questions-là, il faut parler à fond. Il ne suffit pas de dire : « On va s'adapter, et on verra en avançant ». Nous l'avons déjà trop fait dans la décennie 1990, où approfondissement de l'UE et « élargissement » aux pays d'Europe centrale et orientale devaient aller de pair. Nous avons eu l'élargissement ; l'approfondissement attend toujours.

Enfin, au sein de l'Union, certains dirigeants jouent un jeu dangereux avec les aspects religieux. On instrumentalise

de plus en plus la religion. Pourtant, il faut le rappeler, l'Union européenne n'est pas confessionnelle. Il n'y a donc aucune raison d'exclure un pays parce que sa population est majoritairement musulmane. Mais à l'inverse, on ne peut pas dire non plus que l'entrée de la Turquie va prouver que l'islam est compatible avec les valeurs européennes. C'est ridicule et dangereux. J'espère bien que l'islam est compatible avec les valeurs européennes. J'espère que nous n'avons pas besoin de l'adhésion de la Turquie pour en administrer la preuve. Sinon, que va-t-on dire aux 17 millions de musulmans qui sont déjà dans l'Union européenne ? Qu'ils n'ont pas leur place en Europe parce que leurs valeurs ne sont pas les nôtres ? Que leur destin européen dépend de l'adhésion de la Turquie ? L'adhésion de la Turquie peut échouer pour des raisons qui n'ont strictement rien à voir avec l'islam... Mais cet échec sera interprété – et le gouvernement turc manie, hélas, ce chantage

à la légère – comme un rejet de l'islam. Tout cela revient à jouer avec le feu. Je crois qu'il ne faut en aucun cas exclure la Turquie de l'Europe à cause de l'islam, mais il ne faut pas non plus être naïf en prétendant régler par le biais de l'adhésion de la Turquie les problèmes séculaires des relations de l'islam avec la chrétienté ou avec une Europe désormais sécularisée. Je suis frappée de voir cette sorte de parallélisme qui s'établit, notamment en Allemagne, entre l'islam et la Turquie (voir le magazine *Der Spiegel* de novembre 2004, sur les discriminations envers certaines femmes turques en Allemagne). Depuis le 11 septembre 2001, nous insistons beaucoup trop sur la dimension religieuse dans notre approche de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Au nom des mêmes arguments de modération de l'islam, l'adhésion du Maroc à l'Union serait justifiée... Ne faut-il pas faire dans ce pays aussi un effort pour faire évoluer l'islam vers la modernité ? ■



Tous droits réservés

■ Loukas TSOUKALIS

Président de la Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (ELIAMEP, Athènes), Professeur à l'université d'Athènes, Professeur invité au Collège d'Europe (Bruges). À paraître, *What kind of Europe ?* (Oxford University Press, mars 2005, 2^{de} édition revue et augmentée).

■ **Projet européen et conditions d'adhésion pour la Turquie**

J'ai soutenu depuis longtemps le rapprochement de la Turquie avec l'Union européenne. J'étais alors critique vis-à-vis de la politique des gouvernements successifs de mon pays, la Grèce, qui n'ont cessé de créer une série d'obstacles pour empêcher ce rapprochement. Mais la politique grecque à l'égard de la Turquie a radicalement changé depuis 1999, plus précisément depuis le Conseil européen d'Helsinki. Dorénavant, la Grèce est devenue l'un des pays les plus favorables à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. En éliminant cet obstacle, la Grèce a également éliminé un alibi très important pour ses différents partenaires européens, qui se sont cachés pendant longtemps derrière la menace du veto grec pour établir une relation

amicale avec la Turquie, et pour défendre la vocation européenne de la Turquie et la perspective de son adhésion. Ils savaient très bien que celle-ci n'était pas pour bientôt !

Aujourd'hui, le processus de candidature et les négociations d'adhésion constituent l'un des instruments les plus importants de la politique extérieure de l'Union européenne. C'est le cas vis-à-vis de la Turquie, mais aussi des pays des Balkans. Avec les négociations d'adhésion, l'Union dispose d'un instrument très important qui contribue à stabiliser, à démocratiser et à moderniser les pays périphériques de l'Union.

Mais au-delà de l'intérêt des négociations d'adhésion pour le renforcement de l'UE et la stabilisation de ses périphéries, il y a une question légitime et fondamentale que tous les Européens doivent se poser : quelles sont les limites de la diversité que pourra accepter un système politique

avant d'éclater ? C'est à la lumière de cette question fondamentale sur le projet européen qu'il me semble nécessaire de poser la question des conditions d'adhésion de la Turquie. Je défends l'idée qu'il faut ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie, mais en imposant d'emblée trois conditions politiques fondamentales :

1) La Turquie devra suivre (comme elle l'a d'ailleurs fait, notamment ces deux dernières années) le chemin des réformes jusqu'au bout. Ce chemin va être assez long. Faut-il dix ans ou plus ? Pour l'instant, nous ne le savons pas. Il faut donc laisser le calendrier ouvert.

2) On ne peut pas imposer l'adhésion de la Turquie à l'Union - pas plus que celle de n'importe quel pays désormais - sans l'accord des citoyens européens. Il faut le dire clairement aux Turcs. Les citoyens européens devront avoir le dernier mot. La très longue période durant laquelle les élites européennes prenaient des décisions pour construire l'Europe, en pensant que la société civile allait suivre, est

terminée. Autrement dit, la construction « élitiste » du projet européen n'est plus à l'ordre du jour. Dorénavant, on a besoin de la participation des citoyens européens pour envisager les prochaines étapes du projet européen. Il s'agit donc d'une tâche difficile, qui consiste à convaincre les citoyens de l'UE que l'adhésion de la Turquie, aussi bien que celle des autres pays candidats, est une bonne chose, non seulement pour la Turquie mais aussi pour l'Europe. Nous avons plusieurs années pour le faire et nous devons le faire.

3) La troisième condition, c'est la réforme préalable des institutions européennes. Pour pouvoir stabiliser et moderniser la périphérie, on a besoin d'un centre qui fonctionne, faute de quoi il n'y aura ni modernité, ni stabilité autour de l'Union. Sans institutions efficaces, nous ne pouvons donc envisager aucune adhésion dans le futur. Si la Constitution n'est pas ratifiée, je serai, pour ma part, opposé à l'adhésion future de quel que nouveau pays que ce soit. ■



Tous droits réservés

■ Özdem SANBERK

Membre de la commission des relations internationales de la *Turkish Economic and Social Studies Foundation* (TESEV, Istanbul), dont il a été le directeur exécutif de 2000 à septembre 2003, il a notamment été ambassadeur de Turquie au Royaume-Uni (1995-2000), ambassadeur et représentant permanent auprès de l'Union européenne (1987-1991) et secrétaire général permanent du ministère turc des affaires étrangères (1991-1995).

■ La longue convergence diplomatique entre la Turquie et l'Union

Propos recueillis lors de la rencontre organisée par le Fonds d'analyse des sociétés politiques, à la Maison de l'Amérique latine, à Paris, le 10 décembre 2004.

Comme l'Union européenne, la Turquie pratique depuis vingt ans une diplomatie essentiellement économique. Il y a là une convergence de méthode qui ne doit rien au hasard. Le développement des relations commerciales de la Turquie avec ses voisins a permis une « régionalisation » progressive de la politique étrangère de la Turquie, longtemps cantonnée à son marché intérieur et à l'alliance avec les États-Unis.

Depuis longtemps, le gouvernement turc s'efforce d'atteindre des buts politiques par des moyens économiques : le contrat d'achat de gaz naturel passé avec l'URSS, les échanges commerciaux avec l'Iran au cours des années 1980, aujourd'hui l'ouverture des échanges avec la Syrie en témoignent. La première demande d'adhésion à la Communauté européenne présentée par la Turquie en 1987 s'inscrivait dans cette logique. Au cours des années 1990, l'action de la Turquie s'est orientée vers une aire géographique nouvelle : les anciennes républiques soviétiques, notamment dans le Caucase et l'Asie centrale turcophone ; la Turquie y a soutenu les investissements financiers, le développement des transports (en particulier par l'ouverture de nouvelles voies de communication), les coopérations industrielles grâce à la conclusion de traités bilatéraux.

Cette évolution a parfois été lue comme une tentative d'expansion nationaliste de la Turquie dans le Caucase. L'objectif de la Turquie était au contraire de faciliter l'intégration des nouveaux Etats à la communauté internationale et d'instituer un « pluralisme géopolitique » dans la région, après la disparition de l'URSS.

L'autre point de convergence avec la diplomatie européenne est l'engagement en faveur de la stabilité. Durant les années 1990, la Turquie a cherché à jouer un rôle stabilisateur et à éviter la propagation des conflits dans le Caucase comme dans les Balkans. Cet objectif reste aujourd'hui d'actualité. Le défi régional demeure en effet une question centrale pour la Turquie. À la charnière de deux zones géographiques, elle est confrontée à la difficile stabilisation de l'Europe orientale et à une instabilité croissante dans le Caucase et dans le monde arabe. Suivant la méthode caractéristique de la construction européenne, la Turquie cherche d'abord à créer des « solidarités de fait » au Proche-Orient comme dans le Caucase. Dans les Balkans, elle participe ainsi aux forces de paix présentes au Kosovo ou en Bosnie, en association avec l'UE. La Turquie est aujourd'hui considérée comme une référence pour les « forces modernisatrices » dans l'ensemble de ces régions troublées. Son rapprochement avec l'Union y sera interprété comme un signal fort en faveur des partisans de la stabilisation et de la modernisation politique. La diplomatie turque peut contribuer à créer des « synergies » entre les Etats dans ces régions et à renforcer la politique de stabilisation actuellement menée par l'Union européenne à l'égard de ses voisins proches.

Avec la perspective de l'entrée dans l'UE, la Turquie se trouve confrontée à de nouveaux défis : l'évolution de sa relation avec les États-Unis, la stabilisation de sa région, et les relations avec les États et les opinions de l'Union européenne. La Turquie est-elle fatalement plus atlantiste que les autres Européens ? Après avoir été étroitement associée à la politique américaine de *containment* dirigée contre l'URSS, elle a acquis peu à peu une relative autonomie à l'égard des États-Unis. Au cours des quinze dernières années, la Turquie a réussi à sortir de son tête-à-tête avec les États-Unis, son principal allié sur la scène internationale, en construisant des relations solides avec la Grèce, Israël, les pays arabes, la Russie et l'ensemble de ses voisins. Ces relations sont très importantes pour la Turquie. Elles peuvent être très utiles pour les États de l'Union européenne avec lesquels s'est produit un rapprochement sans précédent, dont témoigne le sérieux des

discussions sur l'ouverture des négociations d'adhésion. La Turquie entend participer à sa manière à l'essor d'une politique étrangère commune de l'Union. Elle y a intérêt. Toutes ces évolutions entraînent inévitablement une transformation de la relation avec les États-Unis, qui reste très importante mais ne saurait être considérée comme déterminant systématiquement l'attitude de la Turquie. Lors de la récente crise irakienne, par exemple, l'opinion publique a manifesté une forte hostilité à l'intervention des États-Unis. Il en a résulté le refus turc d'accorder le libre passage aux troupes américaines. La Turquie ne participera pas non plus pleinement à la reconstruction de l'Irak comme le souhaitent les Américains. Cette rupture avec une position d'alignement sur les États-Unis a entraîné des réactions en chaîne, notamment des manifestations d'hostilité à l'égard de la politique israélienne. Il suffit de se souvenir des déclarations du Premier ministre Erdogan relatives au « terrorisme d'État » pratiqué par Israël, alors même que les intérêts géostratégiques des deux Etats concordent. La diplomatie turque tend donc aujourd'hui à privilégier une approche pragmatique et réaliste de sa relation avec les États-Unis, fondée sur des coopérations ponctuelles, notamment pour répondre aux défis liés à l'instabilité du Proche-Orient. Les points de convergence avec les États-Unis demeurent toutefois nombreux, particulièrement en ce qui concerne l'attitude à adopter à l'égard de l'Iran et de la Syrie. Mais si l'attitude américaine à l'égard de ces deux pays venait à se durcir, cette entente risquerait d'être rapidement mise à mal.

La Turquie apparaît donc comme naturellement portée vers un rapprochement diplomatique avec l'Union européenne ; d'ores et déjà, des concertations avec l'Union permettent une harmonisation de leurs positions en matière de politique étrangère. Trois préalables sont nécessaires à une convergence diplomatique définitive entre la Turquie et l'Union : le rapprochement des positions sur la question chypriote, le maintien durable de bonnes relations entre la Grèce et la Turquie, et surtout la définition d'un projet politique européen, à l'élaboration duquel la Turquie doit être associée. La réussite de l'intégration européenne – pour les Européens d'abord – suppose qu'un projet commun soit explicitement défini : il s'agit aujourd'hui, pour l'Europe comme pour la Turquie, soit de partager un avenir politique, soit de bâtir une zone de libre-échange. Or le débat sur cette question n'a pas encore commencé en Turquie, et il n'est pas tranché en Europe non plus. Beaucoup plus de Turcs qu'on ne le croit sont

attachés au principe d'une « Europe-puissance » plutôt qu'à une « Europe-espace » ou à une « Europe-marché ».

Le dernier élargissement a modifié la situation actuelle de l'Europe : l'Union à 25 possède d'ores et déjà une dimension continentale, une diversité, qui interdit aux pays européens de se replier sur leur marché intérieur et d'entretenir avec leur périphérie troublée des formes de coopération techniquement efficaces, mais politiquement limitées. L'Union est désormais, comme la Turquie l'est depuis longtemps, directement concernée par les troubles des Balkans, des périphéries de la Russie, mais aussi par les problèmes du Proche-Orient ou du Caucase. ■

LA LETTRE DE LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Directeur de publication :

Jérôme Monod

Rédacteurs en chef :

Franck Debié, Pierre-François Mourier

Secrétaire de rédaction :

Lucie Fougeron

Pour recevoir les prochains numéros de la Lettre mensuelle, merci de nous adresser votre demande accompagnée de vos coordonnées

par fax : 01 44 18 37 65

par courrier : Fondation pour l'innovation politique

53, quai d'Orsay - 75007 Paris - France

par e-mail : contact@fondapol.org

UNE VERSION ANGLAISE EST ÉGALEMENT DISPONIBLE

Les propos reproduits dans ce numéro l'ont été librement, à la manière d'un reportage, ils n'engagent que ceux qui les ont recueillis et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Fondation pour l'innovation politique.

■ Actualités

Les prochaines tables rondes

26 janvier 2005, 18h30 ■ *Le système public californien d'enseignement supérieur et de recherche.*

27 janvier 2005, 17h30 ■ *Réformes éducatives et réussite scolaire. Réflexion sur les expériences nord-américaines.*

31 janvier 2005, 18h30 - à Marseille ■ *Les savoirs fondamentaux à l'école. Comment les réenseigner ?*

1^{er} février 2005, 18h30 ■ *Le référendum européen : espoir ou utopie ?*

10 février 2005, 16h30 (demi-journée d'étude) ■ *Les Européens et la Russie.*

24 février 2005, 18h30 - à Valenciennes ■ *La continuité du service public : service minimum ou service garanti ?*

Sur invitation uniquement : inscription et informations complémentaires sur www.fondapol.org ou au 01 47 53 67 00

En ligne sur www.fondapol.org : les comptes rendus de nos tables rondes depuis avril 2004

Nouvelles publications

■ Cahiers du débat

Avis de l'Académie des sciences sur l'enseignement scientifique et technique dans la scolarité obligatoire : école et collège. Janvier 2005.

Quelles sont les pédagogies efficaces ? Un état de la recherche, par C. Gauthier, M. Mellouki, D. Simard, S. Bissonnette et M. Richard (Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante, associés à la Chaire de recherche du Canada en étude de la formation à l'enseignement, Université Laval, Québec). Janvier 2005.

■ Étude

Le traité constitutionnel européen : ce qu'il change pour le citoyen, l'association, l'entreprise, le parti politique, par Claude du Grandrut (ancien membre, au titre du Comité des régions, de la Convention pour l'avenir de l'Union européenne) et Bastien Thomas (chargé de mission à la Fondation). Février 2005.

Toutes nos publications sont également disponibles en ligne sur www.fondapol.org

Les colloques de la Fondation pour l'innovation politique

Vers une autre population active : changement démographique, activité, croissance.

Lundi 7 mars 2005, de 9h à 18h, Palais des Congrès, Paris 17^e

Inscription obligatoire - par fax : 01 44 18 37 65, par e-mail : economie@fondapol.org ou par courrier à notre adresse

